

MARCHÉ SIMPLIFIÉ

Procédure adaptée

Le présent document en 4 parties vaut règlement de la consultation, cahier des clauses techniques, cahier des clauses administratives, et acte d'engagement

1^{ère} PARTIE : Règlement de la consultation

Objet de la consultation

Accompagnement des ménages dans le cadre de 2 projets de réhabilitations

Date limite de réception des plis : **le 28 août 2026 à 14h00**

Important : déposer votre offre en ligne sur Marchés sécurisés

Lors du dépôt de votre offre, les fichiers à déposer ne doivent pas se trouver dans une arborescence trop longue (exemple : Ce PC/Documents/Appel d'offres/réponse Aiguillon/Opération Y/Offre lot 1/Pièces techniques/mémoire technique.docx). Les fichiers déposés à partir de cet emplacement entraîneront des erreurs et seront illisibles par Aiguillon construction.

Il convient de placer vos fichiers dans une arborescence plus courte, par exemple : Ce PC/Documents/candidature/ [placer ici toutes vos pièces candidatures](#). Puis Ce PC/Documents/offre/ [placer ici toutes vos pièces de l'offres](#). Lors du dépôt sur Marchés sécurisés, allez chercher ces fichiers dans ces 2 dossiers que vous venez de créer.

Un guide utilisateur est téléchargeable sur la page d'accueil : <https://www.marches-securises.fr/> (en bas à droite sous : « Tout savoir sur le dépôt de réponse »)

I. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Aiguillon Construction
60 avenue du Canada - CS 50147
35200 RENNES Cedex 2

II. MODE DE PASSATION

Le présent marché est soumis au code de la commande publique conformément à l'article L433-1 du code de la construction et de l'habitation. Il est passé selon une procédure adaptée.

III. CARACTERISTIQUES DES PRESTATIONS OBJET DU PRESENT MARCHE

1. Caractéristiques des prestations

Accompagnement des ménages dans le cadre de projets de réhabilitations.

- La présente consultation est décomposée en lots

Lot 1 : Quartier de Villejean (accompagnement individuel)

Lot 2 : La résidence Quiberon (accompagnement individuel et collectif)

Peuvent présenter une offre :

- des groupements conjoints ou solidaires d'entreprises avec, éventuellement, des sous-traitants,
- des entreprises générales avec, éventuellement, des sous-traitants.

Si la forme du groupement n'est pas contrainte au stade des candidatures, le groupement devra nécessairement prendre la forme d'un groupement conjoint avec solidarité du mandataire au stade de la signature de marché.

2. Nature des marchés et forme des prix

Lot 1 : Quartier de Villejean (accompagnement individuel) :

Accord-cadre à bons de commande
Sans minimum.
Avec un maximum de 18 000 €HT sur la durée du marché

Prix unitaire à l'intervention (cf. [Bordereau des prix LOT 1.xlsx](#))

Lot 2 : La résidence Quiberon (accompagnement individuel et collectif) :

Accord-cadre à bons de commande
Sans minimum.
Avec un maximum de 8 000 €HT sur la durée du marché (dont 4 166 €HT pour la partie accompagnement collectif).

Prix unitaire à l'intervention + prix forfaitaire pour l'accompagnement collectif (cf. [Bordereau des prix LOT 2.xlsx](#))

Délai de validité de l'offre : 90 jours (à compter de la date de remise des plis)
En cas de négociation ce délai court à partir de la date de remise de l'offre négociée.

3. Variantes

❖ Variantes à l'initiative des candidats

Les variantes à l'initiative des candidats sont-elles autorisées ☐ Oui ☒ Non

❖ Variantes imposée à l'initiative de l'acheteur

Des variantes imposées sont-elles demandées ☐ Oui ☒ Non

4. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Des prestations supplémentaires éventuelles (PSE) sont-elles demandées ☐ Oui ☒ Non

5. Pièces annexes contractuelles au présent marché simplifié :

- Le présent marché simplifié
- Le bordereau des prix (selon le lot)
- Le Cahier des charges Accompagnement réhabilitations
- L'annexe RGPD
- L'offre du titulaire

6. Pièces à remettre par le candidat pour l'analyse des candidatures et des offres :

❖ Pièces candidature :

- ✓ Chiffre d'affaires sur les 3 dernières années
- ✓ Références dans le domaine concerné par la mission
- ✓ Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années à indiquer
- ✓ **Autres pièces :**
- ✓ Le cas échéant, les certificats de qualifications professionnelles
- ✓ Si le candidat est placé en redressement judiciaire, une copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- ✓ preuve d'une assurance pour les risques professionnels du candidat individuel ou de chaque membre du groupement (responsabilité civile)

❖ Pièces offre :

- ✓ Le présent document avec la 4^{ième} partie « Acte d'engagement » complétée
- ✓ Le ou les bordereau des prix (format Excel).
- ✓ Une note méthodologique exprimant les intentions, les perceptions de la problématique, la méthode envisagée et les modalités précises d'intervention.
- ✓ RIB (domiciliation bancaire en France obligatoire).

7. Transmission de la candidature et de l'offre

La transmission des offres se fait par voie électronique via le profil d'acheteur à l'adresse suivante :

<https://www.marches-securises.fr/entreprise/>

Toute offre enregistrée (dernier octet reçu) après l'expiration de la date limite de réception des plis sera refusée.

Pour obtenir des renseignements complémentaires et nécessaires à l'élaboration de leur offre, les candidats devront déposer, au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des plis, une demande écrite via le profil d'acheteur. Une réponse sera alors adressée à tous les candidats ayant retiré le dossier.

8. Jugement des candidatures et des offres :

La sélection des candidats et l'analyse des offres seront effectuées conformément au code de la commande publique.

Sont recevables, les candidatures présentant une capacité économique et financière ainsi qu'une capacité technique et professionnelle suffisantes.

Les offres seront examinées lot par lot selon les critères retenus pour l'attribution qui sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Détails ou attendus	Pondération
Prix des prestations	LOT 1 : Basé sur « chantier masqué » LOT 2 : Basé sur « chantier masqué » + forfait accompagnement collectif	40%
Expérience, qualification, références de l'équipe dédiée à la prestation et composition	Cv des membres de l'équipe dédiée	30%
Accompagnement envisagé et modalités d'intervention	Note méthodologique exprimant les intentions, les perceptions de la problématique, la méthode envisagée et les modalités précises d'intervention.	30%
TOTAL		100%

Les offres seront classées par ordre décroissant. L'acheteur, choisira l'offre arrivée première.

9. Négociation :

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier tant sur le prix que sur le contenu de l'offre avec le nombre de candidat(s) de son choix et dans l'ordre du classement issu de la première analyse des offres.

Le pouvoir adjudicateur pourra choisir d'admettre à la négociation les candidats ayant remis des offres irrégulières ou inacceptables et décider de ne pas les éliminer d'emblée.

La négociation se déroulera par mail éventuellement transmis à partir du profil d'acheteur. Dans ce mail, le délai et les modalités particulières de présentation de nouvelles offres seront précisées.

L'acheteur pourra décider, s'il l'estime nécessaire, d'auditionner les candidats.

La négociation pourra se dérouler en phases successives de manière à réduire le nombre d'offres à négocier en appliquant les critères d'attribution définis dans le présent règlement de la consultation.

À l'issue des négociations, et d'un classement final, le pouvoir adjudicateur retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le pouvoir adjudicateur se réserve également la possibilité d'attribuer le marché, sans avoir engagé de négociation.

10. Pièces à produire par l'entreprise retenue pour l'attribution du marché



Les documents suivants ne sont pas demandés au stade de la consultation, **seules les entreprises retenues (à titre provisoire) devront les fournir pour l'attribution du marché :**

- ✓ attestation à jour de l'assurance responsabilité civile
- ✓ attestation fiscale prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations
- ✓ attestation de vigilance délivrée par l'URSSAF
- ✓ Liste nominative des salariés étrangers employés et soumis autorisation de travail ou, à défaut, l'attestation sur l'honneur de non emploi de salariés étrangers soumis à une autorisation de travail

L'entreprise retenue (à titre provisoire) dépose ces documents sur la plateforme en ligne sécurisée mise à disposition gratuitement à l'adresse suivante : <https://portal.aprovall.com>

Par ailleurs, **un K-bis ou inscription au répertoire des métiers de moins de 3 mois** devra être envoyé par mail à l'adresse indiquée dans le courrier d'attribution.

La non fourniture de ces documents dans les délais impartis empêche l'attribution du marché.

2^{ème} PARTIE : Cahier des clauses techniques

Voir « Cahier des charges Accompagnement réhabilitations »

3^{ème} PARTIE : Cahier des clauses administratives

1. Sous-traitance :

L'entrepreneur titulaire du marché peut sous-traiter tout ou partie des prestations qui lui sont confiées, à condition de respecter les dispositions de la loi du 31 décembre 1975.

Tout sous-traitant doit faire l'objet d'une demande d'agrément et d'acceptation de ses modalités de paiement de la part du titulaire (formulaire DC4) préalablement à la réalisation des travaux sous peine de résiliation du marché.

Les capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant devront être mentionnées dans le formulaire DC4 ou sur papier libre.

Dans le cas où une qualification spécifique aurait été demandée au titulaire lors de la passation du marché (niveaux minimaux de capacités - voir supra), cette même qualification ou une qualification équivalente est exigée pour ses sous-traitants.

Conformément à la loi du 31 décembre 1975, le sous-traitant de 1^{er} rang fera l'objet d'un paiement direct par le maître d'ouvrage à partir d'un montant de 600€ TTC.

2. Conditions de facturation et de paiement :

Les factures sont libellées et adressées à Aiguillon Construction : 60 avenue du Canada - CS 50147
35200 RENNES Cedex 2.

3. Dispositif de vigilance :

Le titulaire s'engage à fournir **tous les 6 mois** à compter de la notification du marché et jusqu'à la fin de l'exécution de celui-ci, les pièces suivantes :

- Attestation de vigilance délivrée par l'URSSAF
- K-bis ou inscription au répertoire des métiers
- Liste nominative des salariés étrangers employés et soumis autorisation de travail ou, à défaut, l'attestation sur l'honneur de non emploi de salariés étrangers soumis à une autorisation de travail.

Le titulaire dépose ces documents sur la plateforme en ligne sécurisée mise à disposition gratuitement à l'adresse suivante : <https://portal.aprovall.com>

A défaut, le marché pourra être résilié aux torts du titulaire. Cette résiliation peut être faite aux frais et risques du titulaire. Ainsi, Aiguillon pourra faire procéder par un tiers à l'exécution des prestations prévues par le marché, aux frais et risques du titulaire.

4. Mise à jour des attestations et autres documents :

Le titulaire s'engage à fournir les attestations et documents suivants à jour jusqu'à la fin de l'exécution du marché :

- Attestation de l'assurance responsabilité civile
- Attestation de régularité fiscale

Le titulaire dépose ces documents sur la plateforme en ligne sécurisée mise à disposition gratuitement à l'adresse suivante : <https://portal.aprovall.com>

A défaut, le marché pourra être résilié aux torts du titulaire. Cette résiliation peut être faite aux frais et risques du titulaire. Ainsi, Aiguillon pourra faire procéder par un tiers à l'exécution des prestations prévues par le marché, aux frais et risques du titulaire.

5. Respect des principes de la république

Conformément à l'article 1er de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, le titulaire s'engage à respecter et faire respecter, par l'ensemble de ses collaborateurs et partenaires intervenant dans le cadre de l'exécution du contrat, les principes d'égalité des usagers, de laïcité et de neutralité et ce, tout au long de l'exécution du service public.

Exemple de marchés pour lesquels le titulaire participe à la mission de service public :

- Construction de logements locatifs sociaux ou d'opérations d'accès à la propriété
- Gestion des parties communes des logements locatifs sociaux (réparation, entretien, nettoyages)
- Opération de réhabilitation de logements locatifs sociaux
- Toute intervention auprès d'un client d'Aiguillon construction ou d'Aiguillon résidence liée à sa qualité de locataires de logements locatifs sociaux ou d'accédant à la propriété

En conséquence, le titulaire s'assurera en particulier que lui et l'ensemble de ses intervenants :

- › **S'abstiennent notamment de toute manifestation de leurs opinions politiques ou religieuses ;**
- › **Traient de façon égalitaire toutes personnes ;**
- › **Respectent leur liberté de conscience et leur dignité.**

Avant toute intervention, le titulaire s'engage à rappeler et exiger la bonne mise en application tout au long du contrat des principes susmentionnés à l'ensemble de ses intervenants (préposés, sous-traitants, sous-concessionnaires notamment). Cette information sera impérativement suivie d'un engagement écrit de respect de ces principes dûment signé et accepté de chaque intervenant. Sous 72 heures suivant la demande de l'acheteur public, le titulaire devra fournir la preuve du respect des obligations mentionnées au précédent alinéa auprès de chaque salarié et/ou partenaire concerné. À défaut, l'acheteur public pourra appliquer une pénalité forfaitaire de **50 euros** par document manquant et par jour calendaire de retard, et ce, jusqu'à la remise du ou des documents manquants, dans la limite du plafond de pénalités prévu contractuellement.

En outre, conformément à la loi, le titulaire s'engage à fournir chacun des contrats de sous-traitance lors des demandes d'acceptation d'un sous-traitant ayant pour effet de faire participer le sous-traitant à l'exécution de la mission de service public.

À défaut de fourniture du ou des contrats sous 48 heures suivant la demande de l'acheteur public, le titulaire se verra appliquer une pénalité forfaitaire de **50 euros** par manquement et par jour calendaire de retard et par document manquant et ce, jusqu'à la remise du ou des documents demandés, dans la limite du plafond de pénalités prévu contractuellement.

Tout au long de l'exécution du contrat, l'acheteur public pourra vérifier, ou, le cas échéant, faire vérifier par le maître d'œuvre ou l'assistant à maîtrise d'ouvrage [ou tout prestataire mandaté par l'acheteur pour assurer le suivi de la bonne exécution du marché] éventuellement désigné pour le suivi de l'opération, que le titulaire et ses intervenants respectent scrupuleusement ces obligations.

En cas de manquement constaté du titulaire ou de l'un de ses intervenants aux principes d'égalité des usagers, de laïcité et de neutralité, l'acheteur public pourra, après mise en demeure de régulariser restée infructueuse à l'issue d'un délai de 15 jours, appliquer une pénalité forfaitaire de **50 euros** par manquement constaté, dans la limite du plafond de pénalités prévu contractuellement.

En cas de manquements répétés par le titulaire et/ou ses partenaires aux obligations faisant l'objet du présent article ou d'agissements/omissions dont la gravité est susceptible de porter préjudice à l'acheteur public ou à l'opération, l'acheteur public pourra, après mise en demeure restée infructueuse à l'issue d'un délai de 15 jours, résilier le contrat.

6. RGPD

Cf. Annexe RGPD catégorie 2.docx

4ième PARTIE : Acte d'engagement

I. IDENTIFICATION DU COCONTRACTANT

1. Entreprise cocontractante : (Nom, Adresse, Direction, Sous-direction, Bureau, Téléphone, Courriel)

.....
.....
.....

SIRET

2. Nom, prénom et qualité du représentant légal de l'entreprise cocontractante :

.....

3. Compte devant être crédité : (domiciliation bancaire en France obligatoire)

- Désignation du compte à créditer :
- Etablissement (libellé en toutes lettres) :
- Adresse :
- Numéro du compte : Clé RIB :
- Code Guichet : Code banque :

II. PROPOSITION FINANCIERE

☐ Lot 1 (cf. Bordereau des prix LOT 1.xlsx)

☐ Lot 2 (Bordereau des prix LOT 2.xlsx)

A, le

Signature et tampon du candidat

Pour Aiguillon construction

Annexe 1 : Conditions relatives à la dématérialisation de la procédure

Important : déposer votre offre en ligne sur Marchés sécurisés

Lors du dépôt de votre offre, les fichiers à déposer ne doivent pas se trouver dans une arborescence trop longue (exemple : Ce PC/Documents/Appel d'offres/réponse Aiguillon/Opération Y/Offre lot 1/Pièces techniques/mémoire technique.docx). Les fichiers déposés à partir de cet emplacement entraîneront des erreurs et seront illisibles par Aiguillon construction.

Il convient de placer vos fichiers dans une arborescence plus courte, par exemple : Ce PC/Documents/candidature/ [placer ici toutes vos pièces candidatures](#). Puis Ce PC/Documents/offre/ [placer ici toutes vos pièces de l'offres](#). Lors du dépôt sur Marchés sécurisés, allez chercher ces fichiers dans ces 2 dossiers que vous venez de créer.

Un guide utilisateur est téléchargeable sur la page d'accueil : <https://www.marches-securises.fr/> (en bas à droite sous : « Tout savoir sur le dépôt de réponse »)

1. Retrait du dossier de consultation :

L'acheteur informe les candidats que **le dossier de consultation est dématérialisé.**

L'ensemble des documents de la consultation est disponible sur le profil d'acheteur d'Aiguillon Construction en accès libre, direct et complet, à l'adresse suivante : https://www.marches-securises.fr/perso/Aiguillon-Construction_35/

Pour accéder à la plateforme, les candidats devront respecter les pré-requis techniques de celle-ci.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par l'entité adjudicatrice, les candidats devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- Fichiers compressés au standard .zip (lisibles par les logiciels Winzip ou Quickzip par exemple)
- Portable Document Format .pdf (lisibles par le logiciel Acrobat Reader par exemple)
- Rich Text Format .rtf (lisibles par l'ensemble des traitements de texte : word de Microsoft, Wordperfect, Openoffice, ou encore la visionneuse de Microsoft...)
- .doc ou .xls ou .ppt (lisibles par l'ensemble MicrosoftOffice, OpenOffice, ou encore la visionneuse de Microsoft...)
- Les fichiers d'images sous format .bmp, .jpg, .gif

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat peut renseigner le nom de l'organisme candidat, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait fait dans la saisie de son adresse électronique, ou en cas de suppression de ladite adresse électronique.

Le dossier de consultation n'est pas disponible sur support papier.

2. Dossier à constituer :

Les candidats devront impérativement soumettre leur offre sous forme dématérialisée depuis le profil d'acheteur d'Aiguillon Construction : https://www.marches-securises.fr/perso/Aiguillon-Construction_35/

Les documents présentés par les candidats à l'appui de leur candidature seront rédigés en langue française. Les documents qui ne seraient pas rédigés en langue française seront obligatoirement accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Les formats autorisés en réponse sont : PDF à l'exclusion des BPU, DQE et DPGF qui doivent être retournés en format Excel.

Si l'opérateur économique souhaite transmettre des documents supplémentaires autres que ceux exigés par l'Acheteur alors il lui appartient de transmettre ces documents dans des formats réputés « largement disponibles » (ex. : Word, PowerPoint, RTF, DWG, JPG, AVI ...).

Il est ici rappelé, qu'il appartient au candidat de disposer d'un système de contrôle des virus informatiques et de s'assurer que les fichiers remis sont exempts de virus.

3. Renseignements complémentaires :

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir une demande écrite au maître d'ouvrage sur le profil d'acheteur (https://www.marches-securises.fr/perso/Aiguillon-Construction_35/), en utilisant la fonction « questions/réponses » prévue à cet effet, **au plus tard 10 jours avant la date de remise de l'offre.**

Une réponse sera alors adressée en temps utile à toutes les entreprises ayant retiré le dossier.

Si un candidat n'a pas encore retiré le dossier, il aura accès à ce « question/réponses » lors de son accès à la consultation (voir exemple ci-dessous) :

AIGUILLON CONSTRUCTION (35)			
RÉALISATION DE 90 LOGEMENTS (22 EN LOCATIF ET 68 EN ACCESSION) ZAC DE GUINES À RENNES 1 SEUL IMMEUBLE ALLANT DE R+5 À R+17 CONSULTATION EN ENTREPRISE GÉNÉRALE			
Référence	Aiguillon-Construction_35_A_20191212W2_1		
Type de marché / Type de prestation	Public (CT et organismes assimilés) / Travaux	Référence interne	YMF/PCY
Procédure	Appel d'Offres Ouvert		
Zone(s) géo. de la prestation	35 Ille-et-Vilaine		
Date de publication sur le serveur	12 décembre 2019	Date de clôture	Jeudi 05 mars 2020 - 20:00 (heure locale du pouvoir adjudicateur)
Télécharger l'AAPC	Accéder au DCE	Questions/Réponses	Répondre à la consultation